

Parents,
Bien préparer l'accueil
de votre enfant chez
l'assistant(e) maternel(le)



Cachet du RAM



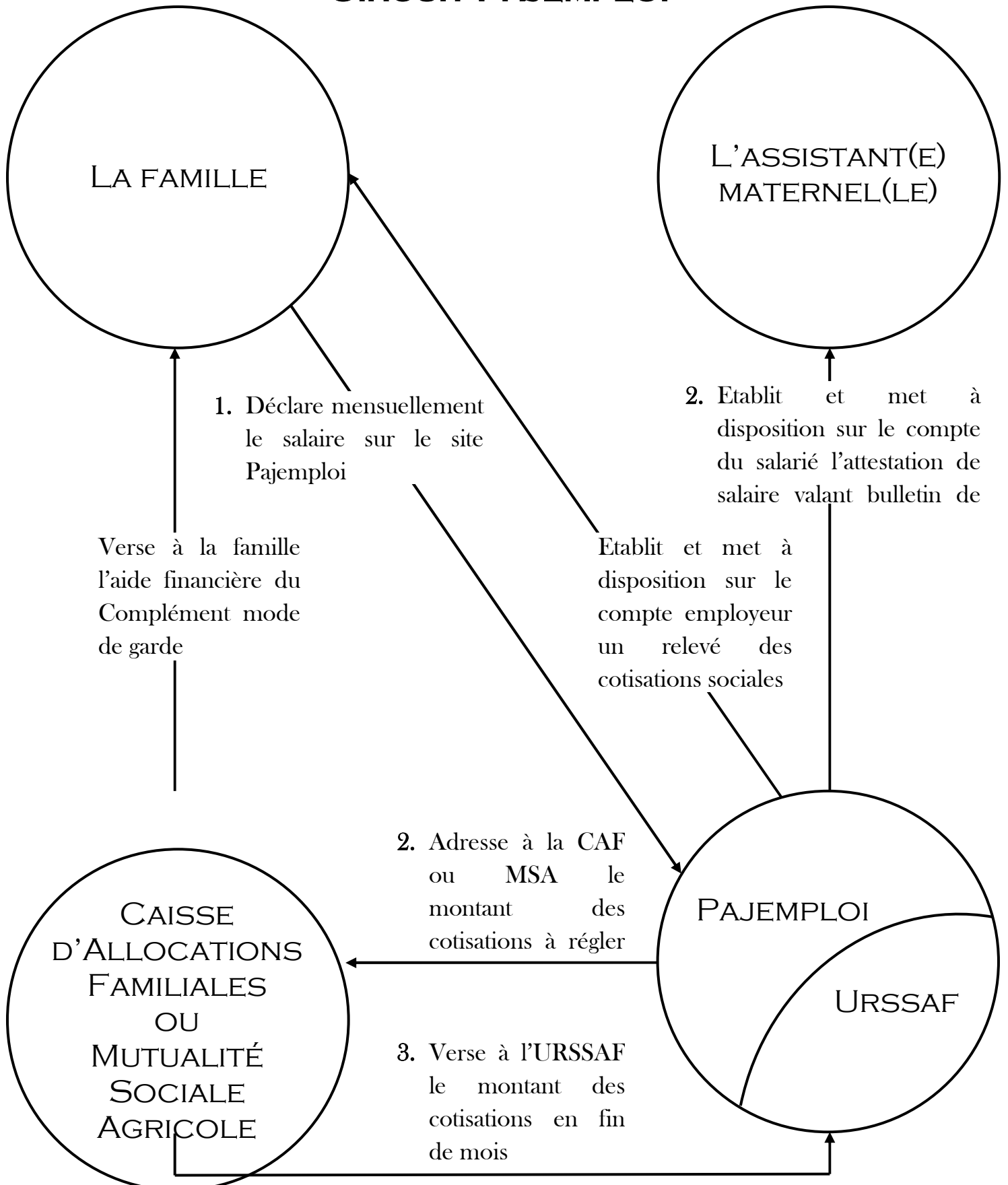
Parents,
Bien préparer l'accueil
de votre enfant chez
l'assistant(e) maternel(le)



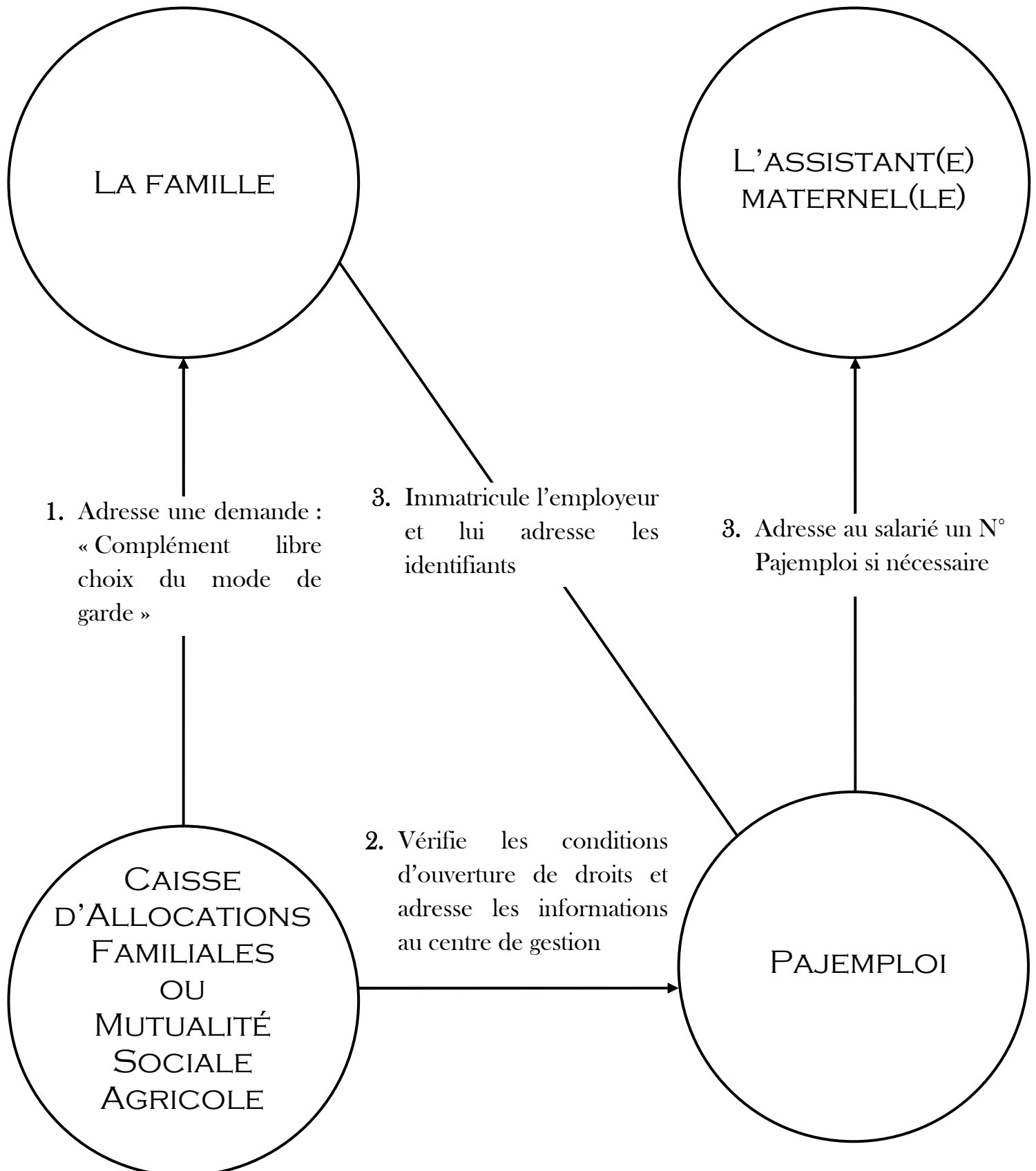
Février 2017



CIRCUIT PAJEMPLOI



CIRCUIT DE LA DEMANDE DU COMPLÉMENT MODE DE GARDE



GUIDE DU PREMIER ENTRETIEN

LE PREMIER CONTACT TELEPHONIQUE

Avant de téléphoner aux assistants maternels qui semblent correspondre à vos attentes pour l'accueil de votre enfant, préparer les éléments essentiels à lui communiquer.



MES INFOS

- Mon besoin d'accueil : heures par semaines à partir du / /
- Mon amplitude horaire, au plus tôt àh..... au plus tard à h
- Contraintes particulières (*week-end, heures de nuit, vacances...*) :
- Prénom et âge de mon enfant
- Ecole fréquentée : ● Repas à prévoir : *oui / non / parfois*

MEMO APPEL

Coordonnées de l'assistant maternel <i>(nom, prénom, adresse, téléphone)</i>	Disponibilités Oui , à compter du ... /... /... Non : motif	Commentaires particuliers <i>(ressentis, impression, type de logement, contraintes, animaux, ...)</i>	Date de RDV
●			
●			
●			
●			

Vous pouvez vous préparer un **MEMO APPEL** qui reste près du téléphone et vous permet de noter à chaque appel :
le profil d'accueil proposé par l'assistant maternel,
les points positifs de ce premier échange,
les questions sur lesquelles vous voulez échanger avec lui,
la date du rendez-vous.

LE PREMIER ENTRETIEN Les bonnes questions à poser pour recruter un assistant maternel...

● COORDONNEES

Nom Prénom
 Date de naissance / / Tél.
 Adresse
 Ancienneté dans la profession
 Date d'agrément / /
 A-t-elle des enfants à charge ?

● DISPONIBILITES / MOBILITE

Ses jours de travail :
 lundi mardi mercredi jeudi
 vendredi samedi dimanche
 Amplitude horaire accepté : de heures à heures
 Horaires atypiques acceptés oui non
 A quelles périodes prend-il ses congés ?

 A-t-il une voiture ? oui non

● CARACTERISTIQUES DU DOMICILE

appartement (à quel étage ?) maison
 Nombre de pièces 2 3 4 5 6 et +
 A-t-elle : un jardin ? un balcon ? des espaces verts à proximité ?
 Animaux oui non
 Fumeur oui non
 Dispose-t-elle d'une chambre pour l'enfant oui non
 Descriptif de la chambre

A-t-elle proposé une visite spontanée du logement ? oui non

● SES VALEURS EDUCATIVES

A-t-elle un Projet d'Accueil ? oui non
 Sur quoi fixe-t-elle ses priorités ?
 Sorties extérieures (balades, parcs, jeux dans le jardin...)
 Sorties culturelles (ludothèque, bibliothèque, spectacles...)
 Activités manuelles (peinture, dessin...)
 Eveil musical

Fiche à reproduire en fonction du nombre d'assistant maternel à rencontrer

Développement psychomoteur
 Jeux d'eau
 Télévision
 Lecture
 Autres

Se rend-elle aux activités d'éveil proposées par le Relais Assistants Maternels ? oui non
 Participe-t-elle à des actions de formation professionnelle continue (CPF) ? oui non
 Participe-t-elle à des conférences, soirées sur le thème de la Petite Enfance ? oui non

● ORGANISATION

Nombre d'enfants déjà accueillis et leur âge :

 Peut-elle décrire une journée type avec votre enfant ?

MATERIEL	Mise à disposition par l'assistant maternel	A fournir par les parents
Lit	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chaise haute	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lingettes + produits hygiène	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poussette	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Linges de rechange	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parc	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Siège auto	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

● REMUNERATION

Taux horaire
 Indemnités d'entretien
 Indemnités de repas
 Autres indemnités

L'assistant maternel souhaite être recontacté avant le : / /

● SUITE A L'ENTRETIEN, QUELLES SONT VOS IMPRESSIONS ?

.....



ASSISTANT MATERNEL, UN MÉTIER À PART ENTIÈRE...

...il consiste à accueillir à son domicile un ou plusieurs enfants mineurs confiés par leurs parents, contre rémunération.

Le métier d'assistant maternel, c'est :

Une responsabilité

L'assistant maternel a la responsabilité de l'épanouissement, du bien-être et de la sécurité de l'enfant. Il a un rôle complémentaire de celui des parents dans l'éducation et l'éveil de l'enfant.

Un agrément

L'agrément, délivré par le service PMI du département pour une durée de 5 ans, est obligatoire pour pouvoir exercer ce métier. Il définit le nombre et l'âge des enfants que l'assistant maternel est autorisé à accueillir en fonction de ses compétences, de son logement et de sa situation familiale.

L'assistant maternel peut s'appuyer sur sa puéricultrice de secteur.

Une formation

Depuis 2007, les assistants maternels agréés suivent une formation obligatoire de 120 heures dont la moitié est effectuée avant tout accueil.

La seconde moitié de la formation est réalisée au cours des deux années suivant l'accueil du premier enfant.

8 heures supplémentaires sont prévues pour une initiation aux gestes de premier secours.

Un réseau

Les assistants maternels bénéficient de temps d'informations et d'échanges au relais assistants maternels (RAM) ainsi que d'animations collectives pour favoriser l'éveil et la socialisation de votre enfant.

Les assistants maternels peuvent également faire le choix de se regrouper pour exercer dans un local dédié : une maison d'assistants maternels.



Réseau des
Relais Assistants
Maternels
du Bas-Rhin



CONTACTS UTILES

- ◆ **www.net-particulier.fr**
- ◆ **FEPEM** : Fédération des Particuliers Employeurs
www.fepem.fr
0825 07 64 64
- ◆ **RELAIS PARTICULIER EMPLOI ALSACE-LORRAINE**
www.particulieremploi.fr
alsace-lorraine@fepem.fr
- ◆ **CAF**
www.caf.fr
www.mon-enfant.fr
0810 25 67 10
- ◆ **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN**
Place du Quartier Blanc
67694 Strasbourg cedex
www.bas-rhin.fr
03 8 76 67 67
- ◆ **URSSAF**
www.alsace.urssaf.fr
- ◆ **CESU**
www.cesu.urssaf.fr
www.cr.cesu.fr remboursement des CESU préfinancés
- ◆ **IMPOTS**
www.impots.gouv.fr
- ◆ **POLE EMPLOI**
www.pole-emploi.fr

- ◆ **DIRECCTE ALSACE**
6, rue Gustave Adolphe HIRN
67085 Strasbourg cedex
www.direccte.gouv.fr
03 88 15 43 00
03 88 75 86 00 – service de renseignement du public.

- ◆ **INSTITUT DU DROIT LOCAL**
8 rue des Ecrivains
BP60049
67061 Strasbourg cedex
www.idl-am.org
03 88 35 55 22

- ◆ **CENTRE INTERREGIONAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**
3939

- ◆ **LEGIFRANCE** : législation en ligne
www.legifrance.gouv.fr

- ◆ **LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**
6 rue de Flandre
67000 STRASBOURG
03 90 20 64 14

- ◆ Syndicats signataires de la Convention collective : CFDT, CFTC, CGT, FGTA-FO, SNPAAM

- ◆ **IRCEM** Prévoyance et retraite
www.ircem.com
0 980 980 990

- ◆ **IPERIA** : Le portail de la professionnalisation des emplois de la famille
www.iperia.eu
0 800 820 920

- ◆ **AGEFOS**
www.agefos-pme.com